

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

JRON/DGS/SAVI/ARR-2023-018

Objet : **délégation de signature temporaire à Mme Sonia Thomas en matière de gestion du personnel vacataire de la ville de Villeurbanne**

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : le Code général des collectivités territoriales en ses dispositions relatives aux communes et notamment son article L 2122-19,

VU : l'arrêté JRON/DGS/VI/ARR-2022-144

CONSIDERANT : l'absence simultanée du directeur et du directeur adjoint de la direction de l'éducation

SUR PROPOSITION DE : Madame la directrice générale des services,

ARRETE

ARTICLE 1

Sous l'autorité de la directrice générale des services, délégation temporaire de signature est donnée à madame Sonia THOMAS, responsable de service communal territorialisé, aux fins de signer les actes suivants entrant dans les attributions de la direction dont elle a la charge :

- les attestations d'emploi des personnels vacataires et non titulaires
- les arrêtés de recrutement des personnels vacataires

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié à l'agente concernée, transmis à madame la préfète du Rhône et à madame la trésorière principale. Il sera publié sur le site internet de la commune.

Madame la directrice générale des services et madame la trésorière principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter de sa notification et de sa publication.

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, et sans préjudice du recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon – Palais des Juridictions administratives 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03 dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera abrogé de manière automatique le 13 février 2023.

Villeurbanne, le 06 février 2023



Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20230206-ARR2023-018SAVI-AR
Date de télétransmission : 06/02/2023
Date de réception en préfecture : 06/02/2023
STYVENDAEL
Maire de Villeurbanne

DIRECTION GENERALE DES
SERVICES – VIE
INSTITUTIONNELLE
téléphone 07 50 33 76 00
www.mairie-villeurbanne.fr

adresse postale
hôtel de ville
CS 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant
le service concerné

exemplaire notifié
à l'intéressée par voie
numérique